

A Monsieur le Recteur de l'académie de Lille
Rue Saint Jacques
59000 Lille

Lille, le 27 septembre 2006

Objet : préavis de grève pour la semaine du lundi 2 octobre au samedi 7 octobre 2006

Monsieur le Recteur,

Le syndicat Sud éducation Nord/Pas-de-Calais a l'honneur de déposer auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants pour la semaine du lundi 2 octobre au samedi 7 octobre 2006.

Nous souhaitons permettre aux personnels qui le désirent de ne pas participer à la journée ou aux demi-journées de réunions prévue par l'arrêté du 4/11/2005 publié au JO du 17/11/2005 et la note de service n° 2005-182 du 7/11/2005 en remplacement de la journée de Solidarité du lundi de pentecôte. Nous souhaitons ainsi permettre aux personnels de protester contre une mesure qui allonge leur temps de travail.

Par ce préavis nous marquons notre refus des remplacements de courte durée de Robien-Fillon et permettre aux collègues qui le souhaitent de faire grève contre ces remplacements

Notre syndicat proteste également contre la politique de casse du service public d'éducation et contre les suppressions de postes annoncées par le ministère. Nous souhaitons ainsi permettre aux collègues qui le désirent de participer à toutes actions qui s'opposeront à ces suppressions

Nous entendons aussi protester contre la dégradation des conditions de travail dans tous les établissements des premier et second degré ainsi que le supérieur et permettre aux collègues qui le désirent de protester contre celles-ci par tous les moyens qui leur semblent utiles.

Par ailleurs, SUD éducation s'oppose fermement à la politique de l'immigration et la circulaire du ministre de l'Intérieur du 13 juin 2006. C'est pourquoi SUD éducation 59/62 appelle tous les personnels à se mettre en grève dans chaque établissement où un élève aura été victime d'une expulsion et à se mobiliser quand les droits fondamentaux des Françaises et Français ou des étrangères et étrangers sont menacés : droits à la santé, à l'éducation, à la vie privée et familiale (mesures contre le regroupement familial et contre les mariages des sans-papiers) et droit d'asile.

Par ailleurs nous comptons sur vous et vos services pour transmettre ce préavis aux chefs d'établissements, directeurs d'écoles, de CIO et de SEGPA et présidents d'universités.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre dévouement au service public d'éducation.

FRANÇOIS DEVOS

Secrétaire du Syndicat SUD éducation 59/62